Envoyé en préfecture le 02/01/2023
Reçu en préfecture le 02/01/2023
Affiché le
ID : 029-212900302-20221208-CM20221261-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 8 décembre 2022

Date de convocation : 01/12/2022
Date d'affichage : 01/12/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Olivier LE BIHAN et Delphine PRIGENT
Procurations :
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU
Rachel BOUTOUILLER a été élue secrétaire de séance.

6-1 Administration générale : désignation d'un Elu « correspondant Incendie et Secours »

Les Services de la Préfecture ont demandé que soit désigné, au sein du Conseil Municipal, un « Correspondant Incendie et Secours ».
Gérard DANIELOU, Maire, propose la désignation de Sébastien LE LEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Fait à CLEDER, le 15 décembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Gérard DANIELOU
Maire de CLEDER

MAIRIE de CLEDER (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication